

JUGEMENT CORRECTIONNEL sur OPPOSITION

A l'audience publique du Tribunal Correctionnel de Sens le [REDACTED] X
MILLE VINGT-QUATRE,

Composé lors des débats à l'audience du 12 septembre 2024 de :

Monsieur NAVARRO Quentin, juge, président du tribunal correctionnel désigné
comme juge unique conformément aux dispositions de l'article 398 alinéa 3 du
code de procédure pénale.

En présence de DE MAXIMY Victor, stagiaire, en Master

Assisté de Madame PONTAILLER-CARTIER Caroline, greffière

En présence de Madame DUFRAISSE Ella, substitut,

Et composé lors du délibéré qui s'ensuit de :

Monsieur NAVARRO Quentin, juge, président du tribunal correctionnel désigné
comme juge unique conformément aux dispositions de l'article 398 alinéa 3 du
code de procédure pénale.

Assisté de Madame PONTAILLER-CARTIER Caroline, greffière

En présence de Madame COLIN Julie, procureure de la République,

a été appelée l'affaire

ENTRE :

La PROCUREURE DE LA REPUBLIQUE, près ce tribunal, demandeur et
poursuivant

ET

JUGÉE ET OPPOSANTE :

[REDACTED]

[REDACTED]

comparante,
assistée de Maître JOSSEAUME Rémy avocat au barreau de PARIS,

Prévenue des chefs de :

- CONDUITE D'UN VEHICULE EN AYANT FAIT USAGE DE
SUBSTANCES OU PLANTES CLASSEES COMME STUPEFIANTS
faits commis le 14 septembre 2023 à 17h00 à DIXMONT

[REDACTED]

PAR CES MOTIFS

[REDACTED]

RELAXE [REDACTED] e pour les faits de :

- CONDUITE D'UN VEHICULE EN AYANT FAIT USAGE DE
SUBSTANCES OU PLANTES CLASSEES COMME STUPEFIANTS -
23761 - commis le 14 septembre 2023 à 17h00 à DIXMONT ;